

RÈGLEMENT NO. 2627

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA GRILLE
TARIFAIRE POUR LES ACTIVITÉS
CULTURELLES, SPORTIVES ET
RÉCREATIVES POUR L'AUTOMNE 2024
ET L'HIVER 2025**

À une séance ordinaire du conseil municipal de Côte Saint-Luc, tenue à l'hôtel de ville, 5801, boulevard Cavendish, le lundi 8 juillet 2024 à 20h laquelle étaient présents :

Le Maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B, président

Le conseiller Lior Azerad

Le conseiller Sidney Benizri

La conseillère Dida Berku, B.C.L.

Le conseiller Mike Cohen, B.A.

Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.

Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.

Le conseiller Oren Sebag, B.Sc. RN MBA

La conseillère Andee Shuster

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS

Me Jonathan Shecter, directeur général

Me Pascalie Tanguay, directrice des services juridiques et greffière,

agissant à titre de secrétaire de réunion

ATTENDU QU'un avis de motion dudit règlement a été déposé lors d'une assemblée régulière du conseil de la Ville, tenue le 17 juin 2024;

Il est statué et ordonné par le règlement numéro 2627 comme suit :

ARTICLE 1

Les tarifs et les amendes établis par le présent règlement, et plus amplement décrits à l'Annexe A pour faire partie intégrante du règlement susmentionné, sont perçus pour les activités culturelles, sportives et récréatives organisées par le service des loisirs et des parcs.

ARTICLE 2

Sauf indication contraire, les taxes t.p.s. et t.v.q. quand applicables, sont comprises pour tous les prix mentionnés à l'annexe A.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(s) Mitchell Brownstein

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

(s) Florine Agbognihoue

FLORINE AGBOGNIHOUE
ASSISTANTE GREFFIÈRE

COPIE CONFORME



**FLORINE AGBOGNIHOUE
ASSISTANTE GREFFIÈRE**

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

RÈGLEMENT N° 2627

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA GRILLE TARIFAIRE
POUR LES ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET
RÉCREATIVES POUR L'AUTOMNE 2024 ET L'HIVER
2025**

ADOPTÉ LE : 8 JUILLET 2024

EN VIGUEUR LE : 17 JUILLET 2024

COPIE CONFORME